
Nombre de membres en exercice: 11	Séance du 30 mai 2022
Présents : 10	L'an deux mille vingt-deux et le trente mai l'assemblée régulièrement convoquée le 20 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Michel COMBES, Geneviève RIPOLL, Thierry BERTHOMIEU, Yves VAISSETTE, Robert FRIOL, Lionel PARENT, Mireille CABURET, Théo CORDEIRO, Andrée FARREN, Margaux OLLIER
Votants: 0	Représentés: Excuses: Marie-José GREZES Absents: Secrétaire de séance: Geneviève RIPOLL

Objet: Avenant convention Certificats d'Economie d'Energie - DE 2022 006

Vu la délibération de la commune de Fozières en date du **2 août 2018** décidant du transfert de la gestion des certificats d'économie d'énergie à Hérault Energies,

Vu la délibération du comité syndical d'Hérault Energies n°CS30-2022 en date du **25 mars 2022** approuvant les termes du présent avenant et autorisant la Présidente à le signer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention entre HERAULT ENERGIES et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'habilitation avec HERAULT ENERGIES.

Questions diverses:

- Recrudescence des demandes en URBANISME (Cub, DP, Permis, Permis d'aménager) entraînant une surcharge administrative et financière. Compte-tenu du nombre important de collectivités qui est concerné par ce phénomène, une réponse législative devrait aboutir pour atténuer le coût de ce service.

Dans cette attente, une participation aux photocopies sera exigée en cas de dépôt incomplet par le pétitionnaire, à savoir par exemple que pour un permis de construire en périmètre des bâtiments de France 5 exemplaires papier sont attendus et 2 exemplaires hors périmètre (CERFA en A4+ PLANS en A3).

Tarif copie: 0.20€ pour un A4 et 0.30€ pour un A3.

-URBANISME : deux nouveaux dossiers sont en cours d'étude avec la DDTM pour constructions illégales

- Un Repas musical est envisagé pour le 13 juillet 2022. Un carton d'invitation sera adressé à la population, pour une réservation avant le 6 juillet 2022

- Permanences au bureau de vote des élections législatives

- Participation du 2nd adjoint Thierry BERTHOMIEU à la réunion sur la **lutte contre la cabanisation**. Adhésion possible à une charte visant à accompagner les collectivités dans cette démarche.

- Campagne d'adressage :

Les démarches sur la plateforme du **service national des adresses** sont accomplies

. Inventaire des besoins pour mettre à jour quelques rues et chemins

. Consultation de fournisseurs pour les plaques de rue + les poteaux

. Courrier envoyé par la commune aux habitants qui changent de numéro

- Arrosage de plantation : Il semble indispensable de prévoir un arrosage des plants mis en place l'an passé sur la route du Thérondel et en particulier au niveau des feuillus. Absence de pluie dans les prochains jours.

- Salle de l'Aire : Les travaux demandés par l'agence de l'APAVE nous ont permis de recevoir le Rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT). Envoyé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), un passage de la commission de sécurité sera mis en place très prochainement.

- Manifestation pour les Urgences de Lodève

Un rassemblement est prévu ce samedi 4 juin devant la sous-préfecture avec de nombreux élus mobilisés et une partie de la population de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

